

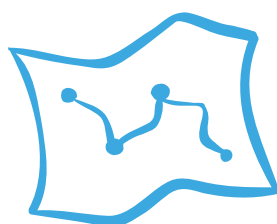


Mobil'Arve, qu'est-ce que c'est ?

Le dispositif Mobil'Arve est une des actions du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve. Il vise la réduction des émissions liées aux déplacements des salariés de la vallée à travers l'incitation et la réalisation de plans de déplacements au sein d'établissements publics et privés à l'échelle des 41 communes du territoire concerné.

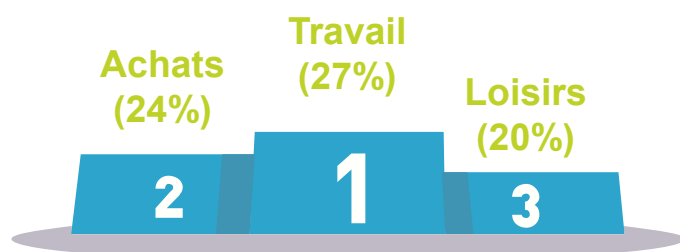


Une journée en vallée de l'Arve



600 000
déplacements
dont 89% internes
au territoire

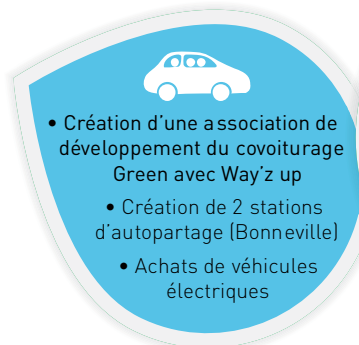
Motifs de déplacement



Un PPA pour engager des actions



Exemples d'actions mises en oeuvre





Dans le cadre du dispositif Mobil'Arve, l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc a réalisé une campagne d'enquête sur les déplacements domicile-travail au sein des établissements ayant mis en place ou entamé un Plan de Mobilité. Cette enquête permet de faire un point sur l'évolution des pratiques de mobilité habituelles et ponctuelles des salariés.

En comparaison avec les résultats collectés lors de la mise en place des plans de mobilité au sein des établissements quelques années auparavant (sur la période 2014-2016), les résultats de 2019 montrent que **la part modale de l'autosolisme a baissé de 5,3 points sur les déplacements habituels**. Les reports modaux se font surtout vers le covoiturage, le vélo et la multimodalité.

Concernant les déplacements ponctuels**, ils favorisent la diminution de l'autosolisme et une pratique plus importante d'autres modes de déplacement. En comparaison avec les déplacements ponctuels de 2014, ceux de 2019 illustrent une baisse encore plus significative de la part modale de la voiture en usage individuel, avec des reports modaux qui se font principalement vers le covoiturage, le vélo et le VAE.

Alors que la répartition des domiciles des salariés n'a pas évolué, l'augmentation des temps de déplacement constatée dans l'enquête peut notamment s'expliquer par un report modal plus important vers d'autres modes de transports que la voiture. La voiture étant le moyen de déplacement le plus rapide dans la vallée de l'Arve. Ce changement de mode de déplacement, au détriment du temps de parcours à réaliser, illustre un choix volontariste des salariés de changer de pratiques de mobilité.

Au travers de l'enquête, les salariés ont aussi eu l'occasion de communiquer leurs attentes. Elles concernent majoritairement les services et aménagements liés aux modes alternatifs à l'autosolisme : les pistes cyclables, les réseaux transport en commun, le réseau de car interurbain (LISHA) et le réseau de transport ferroviaire.

Sur la base de ces résultats, les établissements participants et les territoires sur lesquels ils sont implantés vont pouvoir remettre en perspective leurs objectifs et réajuster les actions à mener pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture.

*Le PPA de vallée de l'Arve concerne les intercommunalités de la Vallée de Chamonix, du Pays du Mont-Blanc, de Cluses Arve et Montagnes, de Faucigny-Glières et du Pays Rochois.

**Déplacements domicile-travail qui sont réalisés plusieurs fois par an, par mois ou par semaine, pour lesquels les salariés utilisent un autre moyen de déplacement que d'habitude. (A noter, que les chiffres comptabilisent aussi ceux qui n'en changent jamais et qui gardent alors le même moyen de déplacement.)

Le rapport est disponible sur le site de l'Agence Ecomobilité : www.agence-ecomobilite.fr/vallee-de-l-arve/

Les déplacements domicile-travail habituels



Les déplacements domicile-travail ponctuels

+ 9,5 pts



66% des interrogés changent ponctuellement de moyen de déplacement

+ 11 pts



En 2019, 1/2 des salariés se déplacent autrement qu'en voiture. En 2014 ils n'étaient que 3/10.

2 salariés / 10 se déplacent en covoiturage



La moitié des salariés abandonnent la voiture

16 % se déplacent à vélo

Salariés sur le territoire de la 2CCAM

Contacts presse :

Sarah GEISS, chargée de projet – sarah.geiss@agence-ecomobilite.fr – 07.66.69.39.77

Romain COMBES, chargé de mission – romain.combes@agence-ecomobilite.fr – 06.51.76.11.24